

PRESTATIONS SOUMISES AU TAUX D'INCAPACITÉ

1

AAH

- TI \geq 80 % : AAH attribuée de plein droit.
- TI 50-79 % : AAH possible sous condition de RSDAE

2

AEEH

- TI \geq 80 % : AEEH de plein droit.
- TI 50-79 % : Possible sous condition

3

CMI Invalidité

TI \geq 80 % : Attribuée automatiquement

4

CMI PRIORITÉ

Accessible avec un TI inférieur à 80%.

CAS PARTICULIERS

5

PCH ENFANT

TI \geq 50 % nécessaire pour ouvrir le droit à un complément

